

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES
POUR LA PALESTINE

RESTRICTED
SR/26
21 Mars 1949
Original : English

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA VINGT-SIXIEME SEANCE

tenue à Beyrouth le 21 Mars 1949

Présents : M. de Boisanger (France) - Président
M. Yalcin (Turquie)
M. Ethridge (Etats-Unis)
M. Azcarate - Secrétaire principal
M. Tallec (Secours des Nations Unies aux
réfugiés de Palestine) .

Première réunion avec les délégations arabes

Le PRESIDENT estime qu'il ne convient pas de transmettre un communiqué spécial à la presse, mais que le texte de l'allocation d'ouverture du Président devra être distribué au début de la séance .

Il est convenu que la séance d'ouverture aura lieu à 16 h.30 le 21 mars .

Mémoire du Gouvernement d'Israel sur la question des réfugiés

Le PRESIDENT demande si la Commission désire discuter maintenant le mémorandum ou l'examiner plus tard, lors des discussions avec chaque délégation en particulier .

M. ETHRIDGE fait observer que le document n'exige pas une discussion profonde, puisqu'il n'y a, semble-t-il, qu'un seul paragraphe important, c'est-à-dire celui qui traite de la réinstallation ou du rapatriement des réfugiés .

/ Le PRESIDENT

Le PRESIDENT se déclare inquiet de voir que le mémorandum ne contient aucune mention concernant l'assurance donnée auparavant à la Commission par M. Sharett, qu'Israël est prêt à payer des indemnités . Il est d'avis, que la Commission pourrait mentionner cette déclaration, au cours des pourparlers avec les représentants des Etats arabes, même si celle-ci ne se trouve pas exprimée dans le texte du mémorandum .

M. ETHRIDGE estime que la Commission ne devrait pas aller au-delà de la résolution de l'Assemblée générale en ce qui concerne les revendications des parties . Son opinion est que ce serait inopportun de donner aux Arabes l'impression, que la Commission favorise l'attitude de M. Sharett .

M. YALCIN indique que la Commission devrait demain expliquer aux représentants arabes sa position en général . Il se demande, quelle serait la réponse de la Commission, si l'un des Gouvernements arabes l'accusait de prendre une position différente de celle fixée par les Nations Unies .

Le PRESIDENT répond qu'il ne pense pas que la question sera soulevée le lendemain, puisqu'en général les Arabes se sont mis d'accord pour voir la séance inaugurale consacrée à l'exposé général, sans entrer dans les détails . Il y aura le discours du Président et probablement un discours de bienvenue, prononcé par le représentant libanais . Il estime toutefois qu'au cours des discussions avec chaque Etat en particulier, la Commission devrait exprimer son mécontentement à l'égard du mémorandum d'Israël . On peut trouver quelque assurance dans la déclaration d'Israël que la question sera examinée après le rétablissement de la paix . La situation sera alors sans doute plus favorable pour le retour des réfugiés .

Le plan de travail de la Commission

M. ETHRIDGE souligne la nécessité pour la Commission de définir, d'une façon claire, ce qu'elle attend de son travail . Il estime que certains points doivent être fixés concernant les plans de travail pour les réfugiés . Par exemple, on devrait exhorter les Arabes à prévoir certains travaux publics temporaires dont les réfugiés pourraient se charger quand les fonds de secours seront épuisés . Ils devront alors demander aux Nations Unies l'envoi de missions techniques . Après les discussions concernant les réfugiés, la Commission de Conciliation devra ouvrir sous ses propres auspices des pourparlers de paix, menés, si possible d'une façon bilatérale . M. Ethridge met fortement l'accent sur la nécessité pour la Commission d'élaborer soigneusement son plan de travail de la Commission avant de rencontrer les Gouvernements arabes .

Le Président est d'accord avec M. Ethridge mais en même temps indique, qu'il n'y a pas besoin d'entrer dans les détails au cours de la séance d'inauguration . Les Arabes ne s'attendent qu'à une séance officielle et d'un objet général .

Sur la proposition du Président, la Commission décide de se réunir lundi après-midi, immédiatement après la séance d'inauguration .

Première rencontre avec les Délégations arabes : le discours inaugural du Président .

Le PRESIDENT indique que le texte de son discours inaugural, que la Commission a devant elle, est absolument provisoire . Il demande que la Commission exprime ses remarques à ce sujet .

La Commission approuve le texte du discours du Président sans y apporter de modifications .

Le rapport de M. Wilkins sur sa visite à Rhodes

M. WILKINS raconte qu'il s'est rendu à Rhodes sur l'invitation de M. Bunche et qu'il a passé là-bas quatre jours . Les négociations d'armistice semblaient se dérouler vraiment dans de bonnes conditions . Il a eu l'impression que les accords entre Israël et les Gouvernements de la Transjordanie, du Liban et de la Syrie devraient aboutir en moins d'une semaine ou de dix jours . M. Bunche a informé M. Wilkins qu'il pouvait se rendre à Beyrouth pour rencontrer la Commission si celle-ci se trouvait encore en cette ville au moment de la conclusion des négociations d'armistice ou pendant un arrêt dans les pourparlers . Autrement, il pourrait rencontrer la Commission à Jérusalem après la clôture des négociations d'armistice et des réunions de Beyrouth .

M. Wilkins dit que la raison principale de sa visite à Rhodes était la question de Jérusalem, qui a été soulevée au cours des négociations entre Israël et la Transjordanie . Les deux délégations ont adopté une position très ferme sur cette question et se sont adressées à Dr. Bunche en vue d'obtenir de lui quelques suggestions de compromis . Dr. Bunche a alors proposé qu'une zone neutre comprenant les routes vers Naplouse, Bethleem, Le Mont Scopus, le Mont Sion ainsi que le secteur King David - YMCA soit créée et placée sous le contrôle mixte des Israéliens, des Transjordaniens et des Nations Unies. La proposition a été vivement combattue par la Délégation israélienne; la Délégation de la Transjordanie a déclaré qu'elle était prête à l'accepter, sous la réserve de quelques modifications peu importantes . En fin de compte, on s'est mis d'accord pour accepter les lignes existantes.

/ Le rapport

Le rapport du Comité de Jérusalem

Le PRESIDENT est d'avis que la discussion du rapport du Comité de Jérusalem doit être ajournée . La question de Jérusalem pourrait être soulevée au cours des entretiens avec les Gouvernements arabes, auquel cas toute la question serait réexaminée .

M. ETHRIDGE estime qu'il n'y a pas de raison de supposer que le Comité a épuisé toutes les possibilités d'accord . Il croit fermement que le Comité doit poursuivre sa tâche qui n'est qu'à peine commencée .

Le PRESIDENT remercie le Comité pour son travail et se déclare d'accord avec M. Ethridge pour désirer que le Comité poursuive sa tâche . Il est possible que la Commission obtienne bientôt l'expression précise de la position des Arabes, ce qui lui permettrait de donner des instructions plus détaillées au Comité .

M. YENISEY indique que le Comité ne considère pas sa tâche comme terminée, mais qu'étant donné l'intransigence des Juifs - il ne peut pas pousser plus loin son travail conformément à la résolution de l'Assemblée générale . De l'avis de M. Yénisey de nouvelles instructions de la part de la Commission sont nécessaires .

Le PRESIDENT partage l'opinion que de nouvelles instructions devraient être données, mais dit qu'il espère encore que les éléments modérés des deux parties accepteront le principe de l'internationalisation. Il fait remarquer qu'au cours des conversations avec les Gouvernements arabes, la Commission sera peut-être en état d'envisager le problème sous un autre jour et de donner au Comité des directives en conséquence .

Fonctions de M. Tallec

Le SECRETAIRE PRINCIPAL informe la Commission que M. Tallec a été mis à sa disposition et demande à la Commission si elle est prête à discuter les fonctions qu'il faut lui assigner .

/ Le PRESIDENT

Le PRESIDENT répond que M. Tallec devra assister aux réunions de la Commission . On pourra alors définir ses fonctions d'une façon plus précise . Questionné par M. Ethridge au sujet de l'évaluation du nombre actuel des réfugiés, M. Tallec répond, que M. Griffis, voulant donner une estimation aussi basse que possible, a fixé leur nombre à 700.000 . Toutefois, le nombre a été fixé maintenant à 910.000 .

M. YALCIN observe que le nombre des réfugiés semble s'accroître, à mesure que le volume du secours augmente . Il se demande comment le nombre des réfugiés palestiniens pourrait dépasser le chiffre de 500.000 .

M. TALLEC dit que les organisations de secours ont protesté énergiquement contre la première estimation de 700.000 faite par M. Griffis .

Ces organisations ont fait une enquête qui a donné des chiffres plus élevés . D'après cette enquête, la répartition des réfugiés se présente de la façon suivante :

Liban	131.000
Syrie	85.000
Transjordanie	99.000
Régions administrées par la Croix-Rouge	375.000
Les régions adminis- trées par les quakers	225.000

Selon M. Tallec, le nombre véritable des réfugiés approche probablement de 800.000 .

M. ETHRIDGE observe que de nombreux réfugiés proviennent de la Palestine arabe et qu'ils vont retourner chez eux aussitôt les frontières fixées .

/ Le PRESIDENT

Le PRESIDENT constate que durant sa visite à Bethléem, il a été frappé par le fait qu'une partie de la population a quitté le territoire, mais que d'autres réfugiés s'y sont installés . Il est donc essentiel de faire comprendre aux Etats arabes que le problème des réfugiés est lié étroitement à la question des frontières . Plus tôt, elle pourra être discutée, mieux cela vaudra .